

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 106 (1980)  
**Heft:** 26

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Union internationale des architectes	« Ma maison, mon quartier, ma ville. » Concours de dessins pour enfants	Enfants et jeunes de 7 à 16 ans	31 déc. 80	13/80 B 54
Vereinigung für Landesplanung	Wettbewerb zu Fragen der Landesplanung	Teilnahmeberechtigt ist jedermann, der in der Schweiz wohnt, und Schweizer, die im Ausland wohnen	31 jan. 81	
Commune de Montana	Centre scolaire, PW	Architectes, ayant leur domicile professionnel dans le canton du Valais depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1980, ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne domiciliés en Suisse. Pour participer, les architectes doivent être inscrits au Registre suisse A ou B ou avoir une expérience professionnelle équivalente	2 février 81 (26 sept. 80)	17/80 B 66
Gemeinde Suhr AG	Zentrum « Bärenmatte », PW	Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1980 im Kanton Aargau Wohn- oder Geschäftssitz haben, sowie Fachleute, welche in Suhr heimatberechtigt sind	27 févr. 81	
Gemeindeverband Berufsschulzentrum Region Oberland Ost, Interlaken	Berufsschulzentrum mit Sportanlagen, PW	Fachleute, die seit mindestens dem 1. Januar 1979 Wohn- oder Geschäftssitz in den Amtsbezirken Frutigen, Niedersimmental, Interlaken, Oberhasli, Ober-simmental, Thun oder Saanen haben	16 févr. 81 (dès 18 août 80)	
Städtische Baudirektion, Bern	Erneuerung des Klösterliareals, IW	Fachleute, welche in der Schweiz heimatberechtigt oder seit mindestens dem 1. Oktober 1978 niedergelassen sind	20 févr. 81 (22 août 80)	
Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse	Architecture Béton 81	Réaliseurs d'ouvrages où le béton joue un rôle prépondérant dans l'expression architecturale (construits en Suisse après le 1 <sup>er</sup> janvier 1974)	16 mars 81	24/80 12 (ann.)
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggeree, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projekt-wettbewerb	Ingenieurbüros und Ingenieurgemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31 mars 81 (30 juin 80)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouveau Tribunal cantonal, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire vaudois avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1979	31 mars 81 (31 oct. 80)	
Commune du Grand-Saconnex	Salle communale de Grand-Saconnex, PW	Architectes propriétaires d'un bureau ayant leur domicile privé ou professionnel sur le territoire de la commune de Grand-Saconnex depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1979	16 avril 81 (21 nov. 80)	

## Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA.

## Carnet des concours

### Archives cantonales vaudoises

#### Résultats

##### 1. Problème

Héritières des fonds constitués par les institutions antérieures, les Archives cantonales se sont enrichies progressivement à partir des dates charnières de notre histoire, 1798 et 1803. Vouées au sauvetage de la documentation, elles sont chargées en particulier:

- de conserver les documents d'archives appartenant ou confiés à l'Etat;
- de permettre, tant pour les besoins administratifs que pour la recherche historique, la consultation des documents qu'elles détiennent.

Elles préparent actuellement des documents dont les dates s'échelonnent du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment dont elles louent les locaux en ville de Lausanne atteint la limite des possibilités d'emmagasinement; un dépôt provisoire extérieur est aussi saturé. Il faut souligner que ni le bâtiment, ni le dépôt ci-devant mentionnés ne sont équipés des moyens de sécurité (mesures de protection contre le feu et mesures de surveillance) dont ils devraient être pourvus.

Le 7 novembre 1973, le Conseil d'Etat décide de réservé une parcelle de terrain propriété de l'Etat, d'environ 21 500 m<sup>2</sup>, sis au lieu dit «A la Croix», commune du Mont-sur-Lausanne.

Le terrain prévu alors n'offrant pas les garanties voulues au point de vue de l'accès par les transports publics ou des facilités de travail pour les chercheurs, un autre terrain est retenu et, en janvier 1980, le Conseil d'Etat décide d'organiser un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment pour les Archives cantonales.

Au Maupas 47, les dépôts actuels, avec leurs 8 km de rayonnages, sont remplis, et aucune extension n'est possible. Les Archives cantonales ne pourront pas recevoir les 4 km linéaires qui attendent dans les sept départements, archives remontant même au siècle passé, et qui doivent à tout prix laisser la place libre pour les dossiers administratifs contemporains dont se servent régulièrement les services. Enfin, les mesures de sécurité les plus élémentaires font défaut.

En prenant en considération les critères suivants:

- législation fédérale en vigueur (protection des biens culturels);
- surface suffisante (afin d'assurer des extensions ultérieures);
- configuration favorable du terrain et facilité des raccordements techniques;
- climat du lieu;
- provenance des utilisateurs (proximité de l'université et des bibliothèques);
- moyens de transport;
- possibilités de construire;

Il est apparu que le terrain de «La Mouline», situé dans le périmètre de l'Université et appartenant à l'Etat de Vaud, près de Dorigny, au nord du confluent de la Mèbre et de la Sorge, sur la commune de Chavannes, répond aux exigences principales.

Celles-ci ont été passées au crible par la commission de construction que le Conseil d'Etat a nommée à cet effet; le programme tient compte du logement des archives actuellement conservées par les Archives cantonales (8 km à Lausanne plus 2 km en dépôt extérieur), de celles dont les départements doivent se séparer le plus vite possible (4 km), et d'une marge d'accueil pour les accroissements futurs provenant aussi bien de l'administration que d'instances privées.

Le Service des bâtiments a lancé en avril 1980 un concours d'architecture ouvert aux architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciliés dans le canton. Cinquante-quatre concurrents ont reçu les documents de base du concours.

Le programme des locaux comprend quatre zones qui distingue leur affectation:

- le service envers le public est composé de la salle de lecture, de cabinets de travail, de cellules de lecture de microfilms, d'une salle de séminaire et de locaux annexes;
- la zone administrative comporte essentiellement les bureaux et les locaux nécessaires au service de la salle de lecture;
- le traitement des documents à leur réception réclame des locaux de stockage, de tri, de désinfection et de restauration;
- la conservation des documents requiert des dépôts dont la surface représente environ le 80% de celle de l'ensemble de la construction (environ 8300 m<sup>2</sup>).

Le programme du concours permet d'estimer le coût à environ 12 000 000 de francs, selon l'indice du coût de la construction d'avril 1980. Ce montant comprend les frais du concours d'architecture. L'implantation du bâtiment dans le périmètre de Dorigny permet d'éviter le coût d'acquisition d'un nouveau terrain.

Les études préliminaires ont été entreprises en automne 1979, et le concours d'architecture s'est déroulé au printemps et en été 1980.

Compte tenu des exigences de la planification, la mise en service des nouveaux locaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre 1985, ce qui implique la prolongation d'un an du bail des locaux actuellement occupés par les Archives cantonales vaudoises. Dès lors, les travaux devront commencer dans le courant de l'année 1982.

Le crédit présentement demandé au Grand Conseil doit comprendre, outre les frais du concours d'architecture (100 000 fr.), les honoraires et frais d'études du projet définitif, l'élaboration des dossiers de soumission et l'établissement du devis de réalisation basé sur des offres d'entreprises (850 000 fr.).

##### 2. Jury

Le jury était constitué comme suit:

MM. J.-P. Dresco, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, président; J.-P. Chapuisat, directeur des Archives cantonales vaudoises; P. Duvanel, syndic de la commune de Chavannes; M. Mozer, architecte FAS/SIA, Genève; et R. Luscher, architecte FAS/SIA, Lausanne. Suppléants: J. Courtieu, conservateur en chef des Archives de la région de Franche-Comté, Besançon; et G. Cocchi, architecte FAS/SIA, Lausanne. Secrétaire: J.-F. Ottesen, ingénieur au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

##### 3. Projets remis

Quatre-vingts bureaux et architectes se sont intéressés à ce concours. Cinquante-quatre d'entre eux se sont inscrits; 29 projets ont été remis dans les délais, fixés au mardi 30 septembre 1980 pour les projets et au 15 octobre 1980 pour la maquette.

##### 4. Premier tour

Le jury procéde à un examen général; il décide d'éliminer 6 projets au premier tour.

##### 5. Second tour

Le jury décide d'éliminer 13 projets au second tour.

##### 6. Troisième tour

Demeurent 10 projets que le jury analyse selon les critères suivants:

- implantation;
- aspect architectural, économique et technique;
- fonctionnement.

Il procède à un tour général de vérification et confirme les décisions prises lors des tours précédents.

1<sup>er</sup> prix: Fr. 18 000.— Atelier d'architecture H. Collomb SA, Lausanne  
Consultant en thermique: Keller-Burnier, Lausanne

2<sup>er</sup> prix: Fr. 14 000.— Fondo Boschetti, Epalinges

3<sup>er</sup> prix: Fr. 8 000.— Bernard Vouga, Lausanne  
Consultant en thermique: Bureau E.T.E., Lausanne

4<sup>er</sup> prix: Fr. 5 000.—

5<sup>er</sup> prix: Fr. 4 000.— Mario Bevilacqua, Jean-Daniel Urech et Hansjörg Zentner, Lausanne

6<sup>er</sup> prix: Fr. 3 000.— Christian Eicher, Bussigny

7<sup>er</sup> prix: Fr. 2 000.— Eric Kempf (collaborateur: Henri Bercioux, Lausanne)

Le jury renonce à proposer l'achat d'un projet.

En conclusion de ses travaux, le jury relève la bonne qualité générale des projets proposés au jugement.

Les caractéristiques principales des projets peuvent être résumées de la manière suivante:

##### Implantation

- à l'ouest de la parcelle en continuant les constructions existantes de la rue de la Mouline, laissant une réserve importante de terrain à l'est;
- au milieu de la parcelle avec de faibles réserves de terrain à l'ouest et à l'est;
- à l'est de la parcelle à proximité du carrefour de la Mouline.

##### Organisation

- Proposition d'une galette de un à plusieurs niveaux avec bâtiment contenant les secteurs public et administratif, rattachés ou détaillés.
- Proposition de silos de nombreux niveaux pour les magasins auxquels s'appuient les secteurs réservés au public et à l'administration.
- Proposition de bâtiment unique superposant tous les secteurs.

Le jury relève que la difficulté principale du programme consistait à exprimer la représentativité de son contenu tout en ne dénaturant pas le caractère de magasin des archives.

Le jury, à l'unanimité, a désigné le projet de l'atelier Collomb SA comme premier prix et le recommande au maître de l'ouvrage pour la poursuite des études en vue d'une réalisation.

**7. Extraits du rapport du jury, concernant le projet ayant obtenu le 1<sup>er</sup> prix**

Même en tenant compte de son agrandissement, ce projet situé au sud-ouest de la parcelle révèle chez son auteur un souci d'économie de terrain.

Original est l'accès unique sur la rue de la Mouline. Il permet d'atteindre séparément le parking et l'entrée publique ainsi que l'entrée de service. La clarté avec laquelle le problème de l'implantation a été résolu est frappante. Le projet constitue une entité qui par sa disposition même ne peut lui être ravie. L'intégration au quartier est assurée en lui apportant un élément nouveau harmonieux.

Les deux parties principales du programme, dépôts et travail, sont très bien exprimées par des architectures et structures différenciées; les six unités de dépôts sont similaires et systématiques; la zone de travail s'inscrit dans un plan et une architecture libre. La conjugaison volumétrique du programme est heureuse.

Le volume de l'extension s'inscrit de façon cohérente dans la structure du projet; les quatre éléments la constituant peuvent aisément être réalisés par étape. La solution architecturale de l'entrée est originale, elle intègre heureusement le logement du concierge dans l'ensemble architectural. Cependant, le portique largement dimensionné débouche sur une entrée susceptible d'être améliorée.

L'enchaînement des façades exprime correctement et de façon animée les diverses fonctions du programme.

Le volume est moyen. Le plan groupé et le choix raisonnable des structures assurent à ce projet une certaine économie. L'ouverture dominante vers le sud permettra une exploitation énergétique satisfaisante.

Les entrées sont bien disposées; les liaisons entre les éléments sont nombreuses et faciles. Les locaux de travail sur trois niveaux sont bien organisés et les liaisons fonctionnelles aisées.

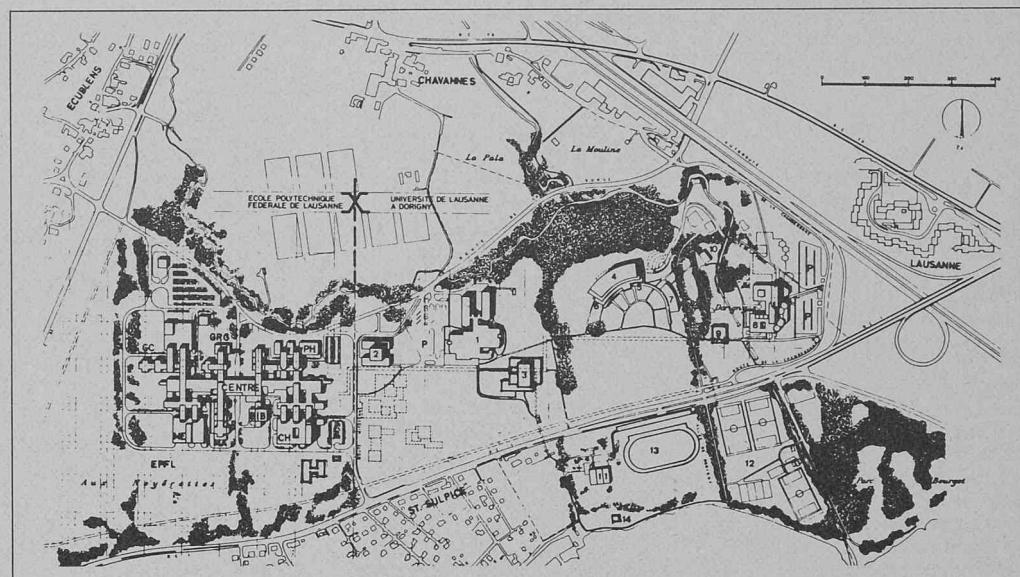
Le plan promet un grand agrément de travail.

**Prix Pro Renova  
«Le toit d'or 1981»**

*Ouverture*

Attribué pour la première fois en 1980, le «Toit d'or» de *Pro Renova* a rencontré un grand succès dans le public et fait connaître le lauréat Fridolin Limbach et son travail consacré à la ville de Berne loin ailleurs.

L'Association suisse pour la rénovation des anciens immeubles *Pro Renova* met pour la deuxième fois le «Toit d'or» symbolique au concours. Il sera attribué à une personnalité, un groupe de travail ou une autorité qui se sera signalé par un travail remarquable dans le domaine de la conservation des anciens immeubles. Recherche scientifique, planification, projet, législation, mise au point de méthodes et de



1. Collège propédeutique
2. Bâtiment des sciences physiques
3. Bâtiment des sciences biologiques \*\*

Zone des locaux communs

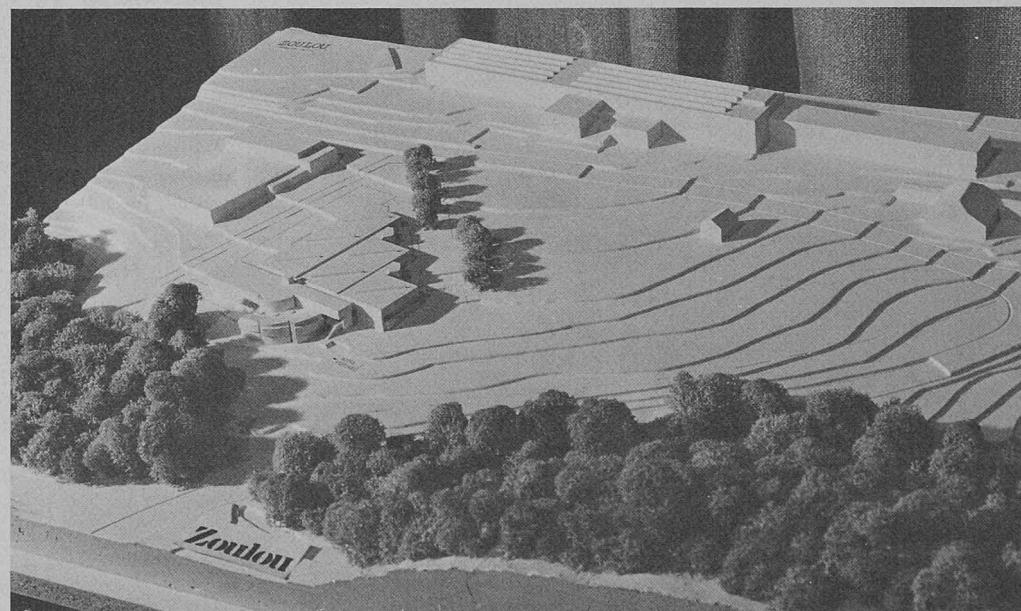
4. Bibliothèque universitaire centrale \*
5. Restaurant universitaire \*
6. Faculté des lettres \*
7. Administration générale \*

Zone des facultés des sciences humaines

8. Bâtiment des sciences humaines (1<sup>re</sup> étape)
9. Institut suisse de droit comparé \*
10. Château de Dornigny (bureau de construction du maître de l'ouvrage)

Zone sportive commune Uni et EPFL

11. Salle omnisports
12. Terrains de football et de tennis
13. Terrains d'athlétisme
14. Station de pompage de l'eau du lac



1<sup>er</sup> prix: projet de l'atelier d'architecture H. Collomb SA, Lausanne.

techniques adéquates dans le domaine de la restauration et de la conservation, publication, rénovation proprement dite — le champ des possibilités est très large! Le jury accordera plus de poids à la valeur idéelle qu'à la valeur matérielle du sujet à primer.

Le jury se compose du Comité central de *Pro Renova*. Tous ceux qui souhaitent participer à ce concours ou proposer un candidat feront parvenir leur suggestion, accompagnée d'une brève description de la prestation à juger et des documents appropriés, jusqu'au 31 janvier 1981 au Secrétariat central de *Pro Renova*, Im Weizenacker 7, 8305 Dietlikon.

**Congrès**

**Espace construit, santé, confort et économie d'énergie**

Le Centre universitaire d'écologie du travail de l'Université de Genève (ECOTRA) organise, avec différents spécialistes, une journée de réflexion et d'échanges sur les rapports entre l'aménagement de l'espace construit, la santé, le confort et l'économie d'énergie. Cette journée se tiendra à Genève au mois de mars. Elle s'adresse aux architectes, ingénieurs, fournisseurs d'équipement, responsables de

l'habitat et de l'urbanisme, et, d'une manière générale, à tous ceux qui ont des responsabilités en cette matière.

Pour tout renseignement s'adresser à:

M. D. Ramaciotti, économiste, Centre Ecotra  
23, rue Ferdinand-Hodler - 1207 Genève.

**Le stockage de l'énergie solaire appliquée au bâtiment**

*Lyon, 21-22 janvier 1981*

Ce colloque national, organisé par les Associations lyonnaise et grenobloise pour l'étude et le développement de l'énergie solaire, est destiné aux architectes,